

INFO-NÉGO

DERNIÈRE HEURE!



Agence du revenu du Québec

Volume 1 no 5 - 5 mai 2016

Négociation des professionnels de l'Agence du revenu du Québec

Les membres SPGQ entérinent un mandat de grève

C'est avec un taux de participation exceptionnel de 62,5 % que les membres de l'unité d'accréditation de l'Agence du revenu du Québec (ARQ) du Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) viennent d'entériner un mandat de grève, et ce, à la suite d'une tournée de vote tenue du 4 avril au 4 mai à travers le Québec. Les membres de l'ARQ ont approuvé à plus de 86,4 % les moyens de pression proposés.

Ce taux de participation au-delà de toute attente démontre l'intérêt des professionnels de l'ARQ en ce qui a trait à leurs conditions de travail et à la négociation de leur première convention collective depuis la création de l'Agence en 2011.

Les mandats de grève entérinés incluent un mandat de grève ciblée de courte, de moyenne ou de longue durée et un mandat de grève générale de trois jours pouvant être pris en minutes ou en heures, sans oublier un mandat de grève générale illimitée pour des grèves de soir et de fin de semaine.

Par ce vote, les professionnels de l'ARQ ont exprimé haut et fort leur refus des propositions actuelles de l'employeur. Ils désirent une convention et des conditions de travail distinctes, qui soient le reflet de leur expertise, de la complexité des emplois qu'ils exercent et de l'engagement qu'ils ont démontré à la mission de l'ARQ.

Le premier ministre Couillard affirme vouloir donner le goût aux jeunes de faire carrière au gouvernement du Québec, mais rien dans les offres de l'ARQ ne permet d'attirer ni de retenir les jeunes à son emploi.

Les employeurs québécois prévoient accorder une augmentation salariale moyenne de 2,6 % en 2016, selon l'édition 2016 des prévisions salariales du Conseil du patronat du Québec. Pour sa part, l'ARQ n'offre aux professionnels de l'ARQ aucune augmentation salariale en 2015 et leur propose de continuer à s'appauvrir au cours des trois années suivantes. De plus, l'employeur veut éliminer deux congés de maladie annuels, repousser l'âge de la retraite à 61 ans et augmenter les pénalités liées à un régime de retraite pourtant en parfaite santé.

Syndicat
de professionnelles
et professionnels
du gouvernement du Québec

SPGQ

INFO-NÉGO

DERNIÈRE HEURE!



Des informations supplémentaires seront transmises aux membres du SPGQ concernant le type de grève qui pourrait être utilisé au cours des prochains jours, au moment jugé opportun par le comité de négociation.

Nous, les membres de votre comité de négociation, tenons à vous remercier toutes et tous pour cet excellent appui.

Votre comité de négociation,

Christian Thériault, porte-parole

Bruno Jean

Martine Lefaiivre

Martin Pinault

Yves Morin